



JOURNÉE DES FEMMES, J-1

JOINDRE L'EXTRA À L'ORDINAIRE

Au bout du lac, Latifa Djerbi est la reine du one woman show ces temps. On la retrouve aujourd'hui et demain encore, pour la reprise de sa pièce *Purée de Karma, contes ancestraux pour femme ordinaire* (lire notre critique du 5 mars 2010).

Un moment d'humour aux accents féministes, mais soft. Pour joindre tout de même l'extra à l'ordinaire... CDT/DR

Aujourd'hui et demain, à 18h et à 20h30. Théâtre Saint-Gervais, Genève. www.saintgervais.ch

AGORA

«Notre existence est menacée»

COOPÉRATION • Au Salvador, le réchauffement climatique augmente l'intensité des catastrophes naturelles. Solidar Suisse soutient là-bas un programme de prévention des inondations. Plongée dans une réalité inquiétante.

ALEXANDRE MARIÉTHOZ*

«Depuis mon arrivée, j'ai connu sept inondations. L'eau peut monter jusqu'à deux mètres. Souvent, les vaches et les chèvres se noient.» Rosa Lilian Molina, mère de quatre enfants, est établie depuis 1991 à Santa Marta. Ce village de 600 habitant-e-s vit principalement de l'agriculture et de l'élevage. Il se situe à proximité du Rio Lempa, le plus grand fleuve du Salvador.

Rosa Lilian Molina est membre de la commission communale de la protection civile. Cette structure gère notamment le système d'alarme, les mesures d'évacuation et l'entretien des abris d'urgence. Avec succès. «Nous n'avons jamais déploré le moindre mort, explique Rosa Lilian Molina. En revanche, les inondations déciment le bétail et détruisent les récoltes. Il faut ensuite attendre six mois avant la prochaine récolte de maïs. Et les cas de malaria augmentent.»

Rocío García de Las Heras est responsable, au sein du bureau local de coordina-

tion de Solidar, du programme de prévention des catastrophes. Elle souligne à quel point le réchauffement climatique touche le Salvador. «Depuis une dizaine d'années, les événements extrêmes sont encore plus fréquents. On observe à la fois davantage de sécheresses et d'ouragans.»

Le programme Solidar, cofinancé par le projet d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), aide les villages les plus menacés à se protéger des inondations. Il optimise aussi la coordination entre les groupes locaux de protection civile et les organismes nationaux. «Dans les communes, les habitant-e-s savent déjà comment réagir, souligne Rocío García de Las Heras. Vu que les catastrophes sont plus fortes, il faut renforcer les moyens à disposition de la protection civile.»

Sur le terrain, Rosa Lilian Molina observe déjà des améliorations: «Nous avons bénéficié de conseils techniques pour mieux protéger les récoltes. Nous avons aussi reçu du matériel: radios, couvertures,

outils. Et, surtout, de nouveaux abris sont construits.»

Il reste toutefois du pain sur la planche. Rosa Lilian Molina souligne la nécessité d'améliorer la gestion des abris. «Lors des inondations d'octobre 2011, la municipalité a distribué davantage de nourriture à certaines familles. Ce genre d'arbitraire provoque des tensions. Le programme actuel dispense une aide plus professionnelle, sur la base de critères clairs.» Il permet aussi aux villages de mieux faire entendre leurs revendications. La société hydraulique qui exploite le Rio Lempa a ainsi accepté de financer un système d'alarme plus efficace et l'amélioration des digues.

Au fait, Rosa Lilian Molina a-t-elle déjà songé à quitter la région? «Jamais. Je suis attachée à cette terre. Et je me battraï pour continuer à y vivre.»

* Article paru dans le magazine *Solidarité* n° 1, février 2013, de Solidar Suisse, l'œuvre d'entraide des syndicats et du Parti socialiste suisse: www.solidar.ch

ENTRE LES LIGNES

Le futur du crime

Le 21 février dernier, le Grand Conseil genevois adoptait des mesures préventives dans la lutte contre le crime – qui autorisent à enquêter en amont d'un délit grâce entre autres à des surveillances électroniques ou des infiltrations sous couverture. Il s'agit d'empêcher les crimes avant même qu'ils n'aient lieu. Car Pierre Maudet, promoteur de ces mesures, aime agir de manière «républicaine et responsable».

L'idée n'est apparemment pas si mauvaise: si quelqu'un veut ma peau, je préfère qu'on le stoppe avant qu'il me zigouille. Du point de vue des victimes, l'intervention de la police après coup n'est somme toute qu'un pis-aller. C'est ainsi que se justifient par exemple les mesures d'éloignement imposées aux maris violents: interdiction de s'approcher de sa victime pour protéger cette dernière des coups et de la peur des coups. Il y a donc une indéniable rationalité dans le souci de contrecarrer les malfaiteurs avant la commission du méfait. C'est ce qu'on peut appeler la *justice préventive*.

Il faudrait peut-être songer à appliquer le principe de précaution au principe de précaution

Mais l'affaire est plus compliquée que ça. Lucia Zedner, distinguée professeure de droit de l'Université d'Oxford, nous rappelle en effet que nos systèmes de justice criminelle sont basés sur une logique rétroactive: un crime est commis, la police enquête, un suspect est inculpé. Il est alors traduit en justice, et les tribunaux doivent établir des faits passés en s'appuyant sur des preuves matérielles et des témoignages. Jusqu'au verdict établissant le lien entre les faits criminels et l'inculpé, ce dernier est réputé innocent. Et lorsqu'enfin il est déclaré coupable, le châtiment vient répondre à ses torts passés.

Or cette approche rétroactive est progressivement battue en brèche par des réformes éparées qui convergent vers une nouvelle logique – la logique du *précrime*. «Nous sommes sur le point de passer d'une société du postcrime à une société du précrime, une société dans laquelle la possibilité de prévenir les risques concurrence et même supprime la réponse aux torts commis», écrit Zedner en 2007 dans la revue *Theoretical Criminology*. Et cette évolution ouvre des perspectives plutôt lugubres: «Elle autorise, dans la procédure juridique comme dans le droit substantiel, des changements qui érodent les libertés civiles et permettent d'imposer des mesures de contrainte intrusives en amont de l'acte répréhensible», prévient-elle en 2010 dans la revue *Criminal Justice Matters*.

La logique du précrime a en effet pour corollaire la pratique du préchâtiment: détention préventive, enfermement ad-

ministratif pour cause de «dangerosité», ordonnances de contrôle sont autant de punitions *a priori* qui mettent à mal la présomption d'innocence et mettent cul par-dessus tête le fardeau de la preuve. On n'a plus besoin de démontrer que je suis bien l'auteur du crime, puisqu'on ne prétend même plus que la contrainte vient sanctionner un acte passé. Dans le monde du précrime, la répression s'attache au simple soupçon – et l'Etat peut faire sentir son monopole de la force avant l'inculpation, le procès et le verdict.

Un léger vertige philosophique doit nous saisir. Dans sa célèbre nouvelle *Minority Report*, Philip K. Dick s'imagine un monde où la police classique a été remplacée par une brigade nommée Précrime (Dick est l'inventeur du concept). Grâce à d'étranges mutants capables de lire l'avenir, on n'attend plus qu'un délit ait eu lieu; on arrête les futurs coupables avant la commission de l'acte. S'il y a un précrime, il y a aussi prépunition. Le gain en sécurité est massif. Mais le patron du Précrime lui-même n'est pas à l'abri des inquiétudes existentielles: «L'acte criminel proprement dit ne relève strictement que de la métaphysique.» Car le lien entre le futur coupable et son délit ne tient que si l'avenir est précisément prévisible – et si le libre-arbitre est illusoire. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je trouve que ça fout les jetons.

Et puis la logique du précrime entraîne le développement de la surveillance. S'il s'agit de prévenir le crime, il faut le prévoir. Et pour le prévoir, il faut ouvrir l'œil. C'est ainsi qu'un groupe d'experts tâche de convaincre nos autorités d'allouer 2,5 millions à l'installation de caméras de surveillance à Cornavin. A Genève, le Grand Conseil divise par deux le budget alloué au Bureau des préposés à la protection des données – chargé notamment de contrôler que les divers fichiers policiers sont utilisés dans les limites de la loi. Le Conseil fédéral a proposé, le 27 février, une révision législative autorisant le recours à des logiciels espions pour surveiller les communications cryptées.

Le Service de Renseignement de la Confédération bidouille ses fichiers pour pouvoir conserver certaines données au-delà du délai légal. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais une telle convergence fout les jetons aussi.

J'essaie de résister à l'alarmisme paranoïaque. Mais j'ai des sueurs froides en constatant que nos législateurs s'engagent sur cette voie sans beaucoup de réflexion – dans un bel unisson de démagogie sécuritaire. Il faudrait peut-être songer à appliquer le principe de précaution au principe de précaution. Car sans présomption d'innocence ni protection de la vie privée, l'Etat de droit se réduit comme peau de chagrin. Et les coupables comme les innocents pourraient bientôt chanter en chœur ce bon vieux refrain punk: *No future*.

* Philosophe, auteur du *Dilemme du soldat. Guerre juste et prohibition du meurtre et de Gare au gorille. Plaidoyer pour l'Etat de droit*.



PAR NICOLAS TAVAGLIONE*